



BILAN DE LA QUALITÉ DE L'AIR

— 2024



LES MOYENS DE SURVEILLANCE SUR LE TERRITOIRE

AllierMesures de qualité de l'air effectives en 2024



Métrologie réglementaire

Un réseau de 84 stations de mesures implantées sur les 12 départements de la région qui fonctionnent 24h/24 et 7j/7, y compris 5 stations mobiles.



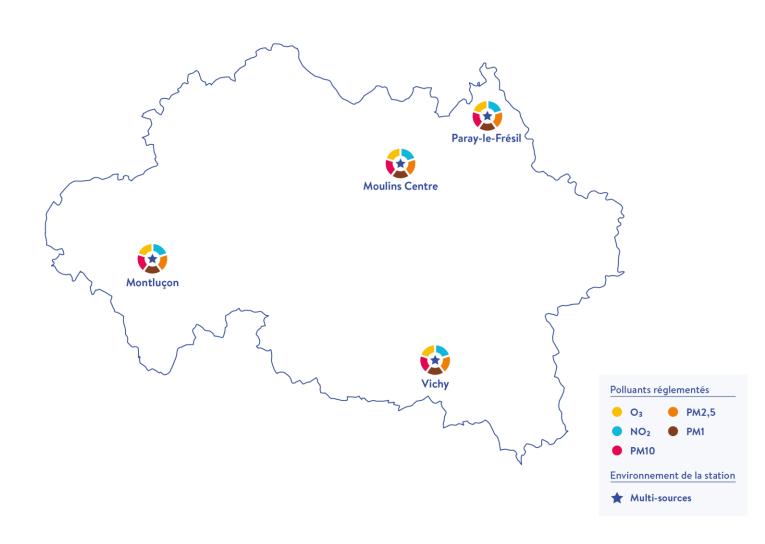
Modélisation

Les cartographies des polluants réglementés, réalisées depuis l'échelle régionale à celle de la rue, permettent de visualiser l'exposition des territoires et des populations



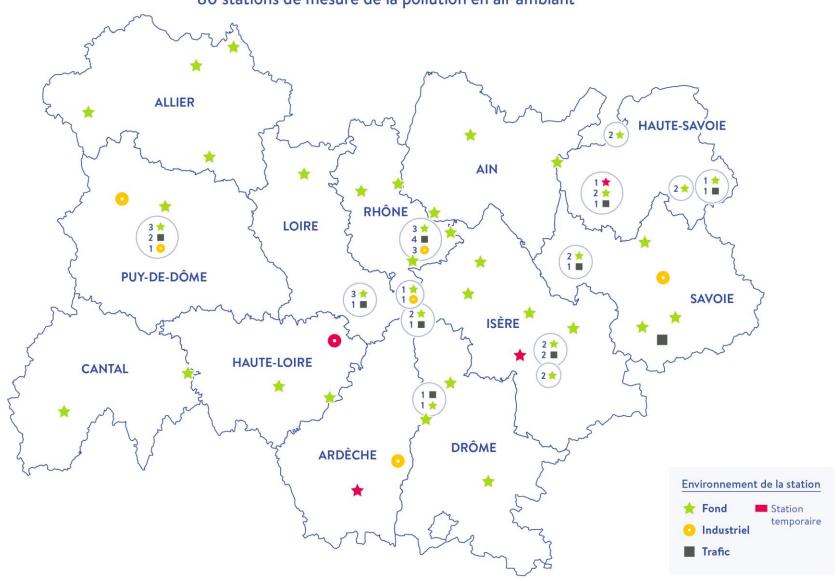
Inventaires

Les inventaires d'émissions permettent d'identifier l'origine des polluants, les responsabilités respectives des différents secteurs d'activités et d'évaluer les gains d'émissions associés aux différents plans d'actions.



Région

Le réseau fixe d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes comprend en 2024 80 stations de mesure de la pollution en air ambiant





Les sources de pollution

MAINTENONS NOS EFFORTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS POUR PRÉSERVER NOTRE AIR

Les émissions de polluants de l'air entre 2005 et 2022 - Allier





Atmosphériques.

Source : Inventaire régional Atmo Auvergne-Rhône-Alpes v2024

L'Allier représente 4% de la population et 10% de la surface par rapport à la région Auvergne-Rhône-Alpes.

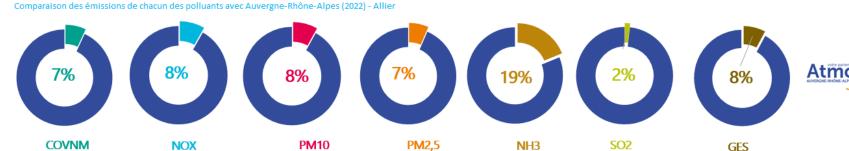
Les émissions sont à la baisse depuis 2005 sauf pour l'ammoniac.

Certains secteurs d'activité sont les principaux contributeurs des émissions du territoire pour :

- •NOx > Le transport routier et agriculture
- •PM, PM2,5 et COVNM > Le résidentiel (notamment le chauffage au bois dans les installations individuelles non performantes)
- •SO2 > L'industrie
- •NH3 > L'agriculture pour les émissions d'ammoniac (fertilisation minérale et organique des cultures)

Contribution des différentes activités dans les émissions polluantes en % - Allier (2022)





ATMO AUVERGNE-RHÔNE-ALPES — Allier (03)

Situation réglementaire Dépassements aux stations de mesure ATMO AUVERGNE-RHÔNE-ALPES — Allier (03)

LES DÉPASSEMENTS RÈGLEMENTAIRES

Principes de constatation

La qualité de l'air est réglementée au niveau européen par les directives de 2004 et de 2008.

La surveillance de la qualité de l'air est effectuée sur la base des Zones Administratives de Surveillance :

- Les ZAG : zones à risques de plus de 250.000 habitants
- Les ZAR : zones à risques de moins de 250 000 habitants
- La ZR : zone régionale, constituée du territoire hors ZAG et ZAR

Ces zones ont été définies en 2022 et pour 5 ans (cf. carte)

Un dépassement des valeurs règlementaires dans une zone

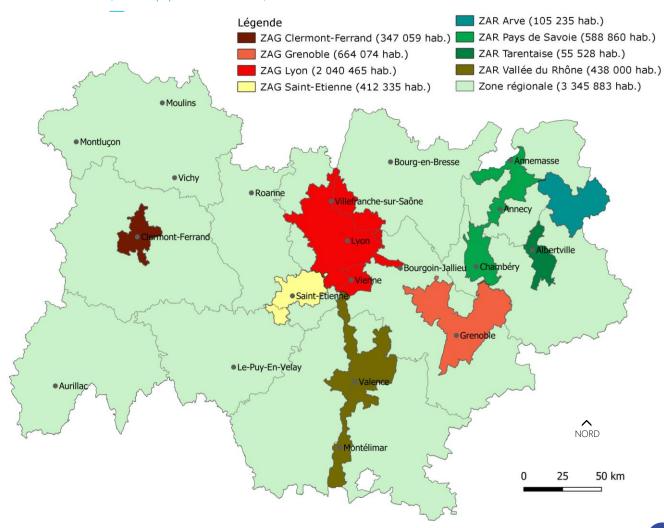
administrative de surveillance peut conduire à une situation de contentieux qui peut aboutir à la condamnation des pays membres pour non-respect des directives.

De plus, un dépassement réglementaire n'est constaté sur une zone et pour un polluant que si une mesure de qualité de l'air l'atteste.

Les points de mesures sont dimensionnés selon le zonage et non pas par département.

La modélisation permet de dimensionner les dépassements en apportant l'évaluation du nombre d'habitants, de surface ou de kilomètres linéaires touchés mais ne peut à elle seule déclencher le dépassement réglementaire.

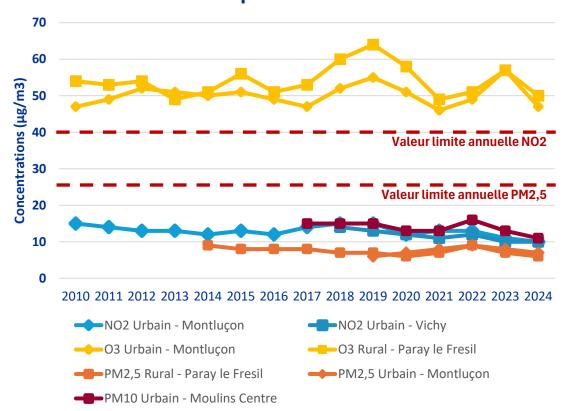
Zonage européen 2022 Auvergne-Rhône-Alpes (données population INSEE 2018)



ATTEINTES DES OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES POUR LES PRINCIPAUX POLLUANTS

Stations de mesure représentatives du département d'Allier (évolution des moyennes annuelles de 2010 à 2024)

Evolution par station - Allier



Dépassements réglementaires pour les principaux polluants aux stations de mesure et par modélisation (pour évaluer l'exposition des populations) dans l'Allier en 2024

Seul un dépassement mesuré par une station constitue un dépassement avéré entraînant la comptabilisation de la population exposée



Les valeurs règlementaires sont respectées pour tous les polluants dans l'Allier.

La modélisation montre qu'il n'y a pas d'habitant exposé à un dépassement de la valeur de référence pour la protection de la santé en **ozone** dans l'Allier. Les mesures confirment cette évaluation. Ce polluant secondaire est le seul à présenter une tendance long terme stable voire en légère augmentation.



Situation réglementaire Épisodes de pollution

BILAN DES ÉPISODES DE POLLUTION

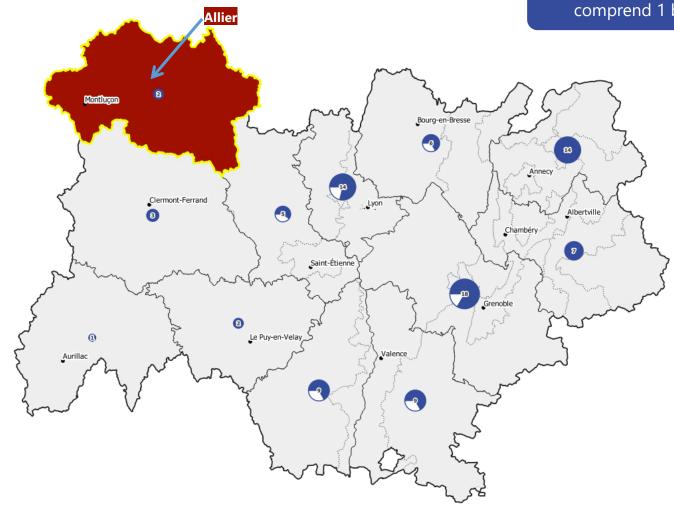
Allier

Le département de l'Allier comprend 1 bassin d'air

Avec 2 jours de vigilances, le département de l'Allier reste préservé loin des 18 jours de vigilance de l'Isère ou des 14 jours du Rhône.

Cette année, tous les départements ont connu au moins 1 jour de vigilance.

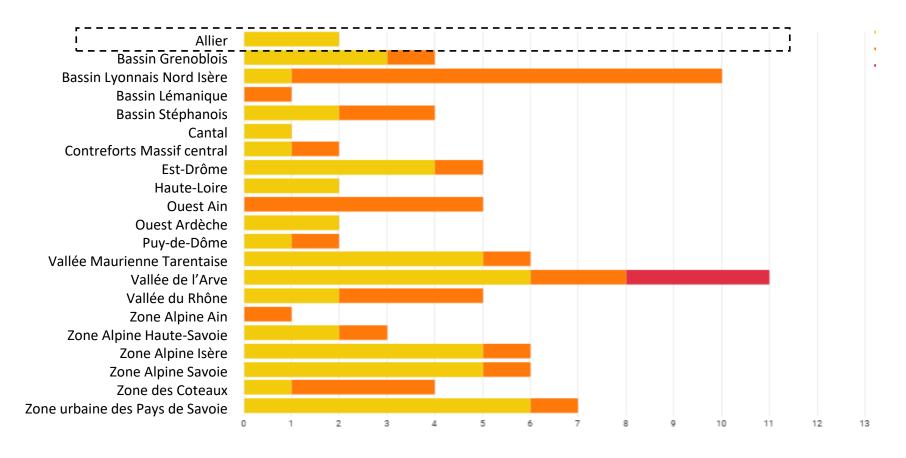
Les PM10 sont à l'origine de la majorité des vigilances sur tous les départements.



BILAN DES ÉPISODES DE POLLUTION Allier

Avec le Cantal, l'Allier est le département sur lequel on compte le moins de vigilance en 2024.

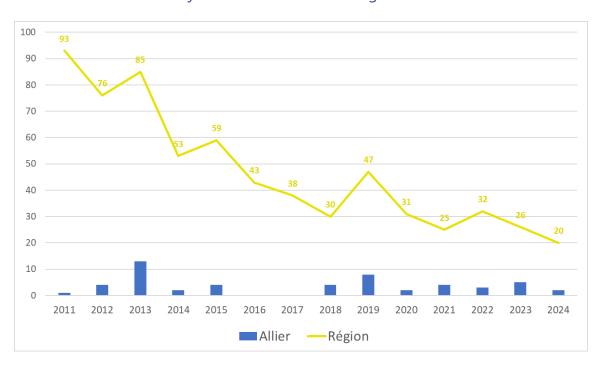
Nombre de vigilances pollution par niveau et par bassins d'air en 2024



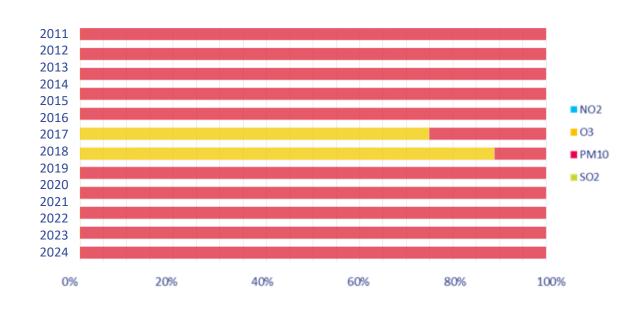


BILAN DES ÉPISODES DE POLLUTION Allier

Nombre de jours d'activation d'une vigilance de 2011 à 2024



Polluants responsables des vigilances pollution de 2011 à 2024



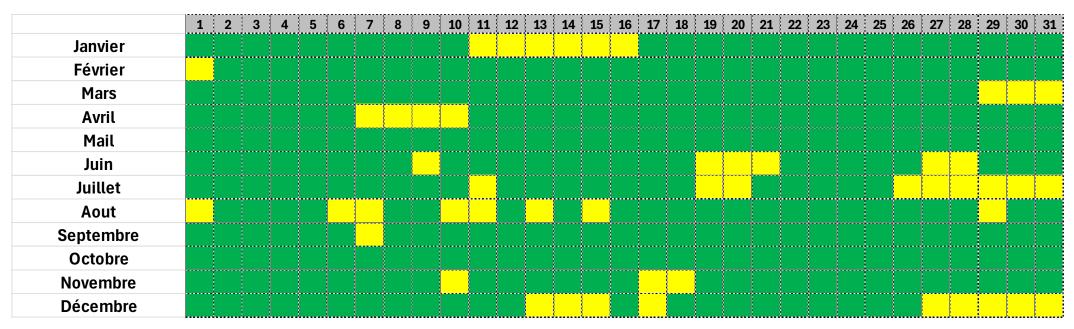
Le nombre de jours de vigilances pollution dans l'Allier reste faible au regard des autres départements. Il est globalement stable depuis 2021.

La période 2019-2024 se distingue par une absence de vigilance à l'ozone. Le département de l'Allier a été touché uniquement par des vigilances aux particules fines.

BILAN DÉTAILLÉ DES PRÉVISIONS

Notion de jours à risque

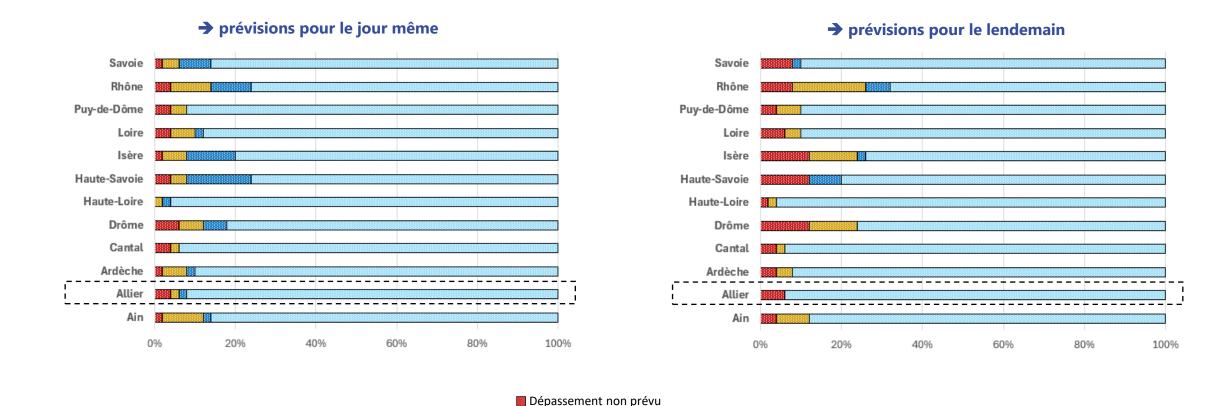
- → Définition de critères cumulatifs pour **déterminer un « jour à risque »** :
 - □ concentrations modélisées > 90% du seuil d'information
 - □ sur plus de **25 km²** en Auvergne Rhône-Alpes



- → 1 année = 7665 cas (365 jours, 21 bassins d'air)
- → En 2024, 50 jours caractérisés comme « à risques » (~14%)
- → 2 mois <u>sans</u> jours caractérisés comme « à risques » : mai et octobre

BILAN DETAILLE DES PREVISIONS

Focus sur le département sur les 50 jours à risque identifiés au niveau régional



Fausse alarme

Dépassement prévu constatéRien de prévu et rien de constaté

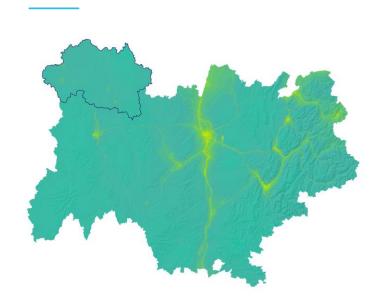


LA RÉGLEMENTATION EN AIR EXTÉRIEUR EN COURS DE RÉVISION

	Paramètre	Valeur réglementaire européenne actuelle	Seuils OMS 2021	Projet de révision Directive * Seuils visés en 2030
DIOXYDE D'AZOTE NO ₂	Moyenne annuelle	Valeur limite 40 μg/m³	10 µg/m³	20 μg/m³
PARTICULES PM10	Moyenne annuelle	Valeur limite 40 µg/m³	15 μg/m³	20 μg/m³
PARTICULES PM2,5	Moyenne annuelle	Valeur limite 25 μg/m³	5 μg/m³	10 μg/m³
OZONE O ₃	δι ge de	Valeur cible 25 jours par an	-	18 jours
	Nb de jours de dép. de la moy. glissante moy. glissante sur 8 heures sur 8 heures	-	3 jours par an	-
votre parten'air				



DIOXYDE D'AZOTE Situation sanitaire

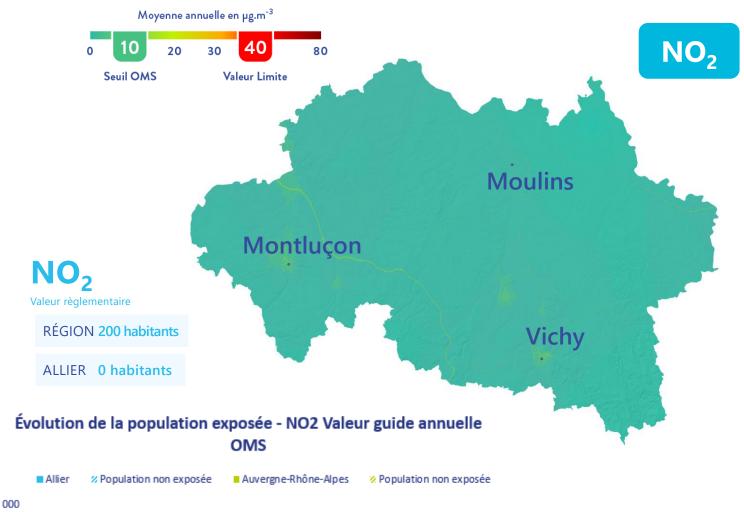


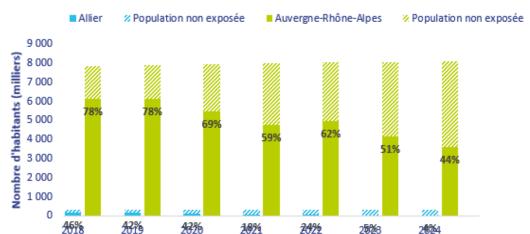
NO₂
Valeur recommandée OMS

RÉGION 3 593 800 habitants (44% pop)

ALLIER 12 100 habitants (4% pop)

- Montluçon Co
 3 900 habitants (7% pop)
- Moulins Co 600 habitants (1% pop)
- Vichy Co 6 800 habitants (8% pop)





PARTICULES FINES (PM2,5)

Situation sanitaire

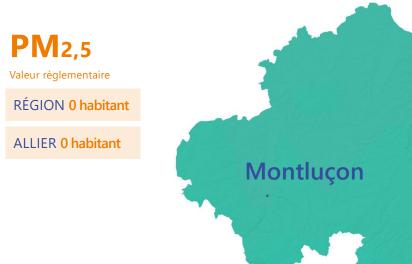




PM2,5

Moulins

Vichy



Évolution de la population exposée - PM2.5 Valeur guide annuelle OMS

PM2,5

Valeur recommandée OMS

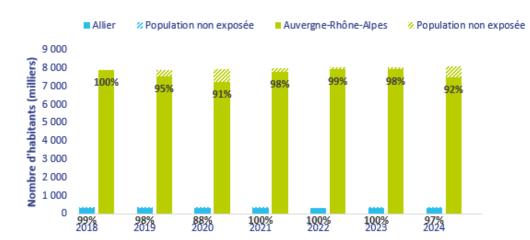
RÉGION 7 480 800 habitants (92% pop)

ALLIER 326 000 habitants (97% pop)

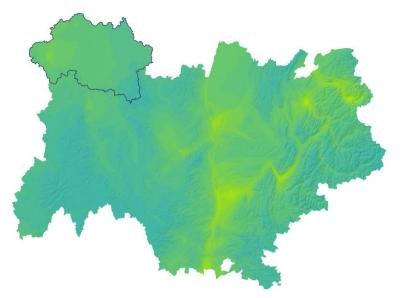
- CA Montluçon Co 57 300 habitants (96% pop)
 - CA Vichy Co

• CA Moulins Co 62 600 habitants (100% pop)

• CA Vichy Co 79 600 habitants (95% pop)



PARTICULES (PM10) Situation sanitaire



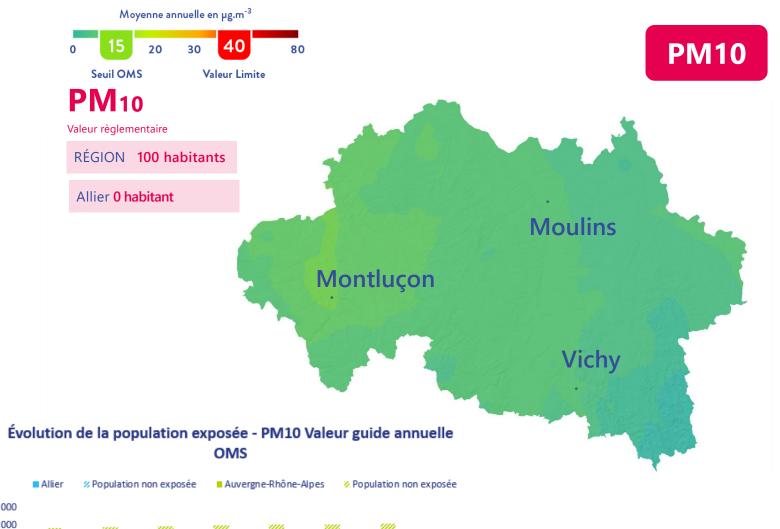
PM₁₀

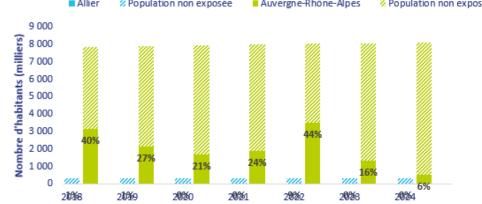
Valeur recommandée OMS

RÉGION 511 200 habitants (6 % pop)

ALLIER 100 (<1% pop)

- CA Montluçon Co 100 habitants (<1%) • CA Moulins Co 0 habitants (0%)
- CA Vichy Co 0 habitants (0%)





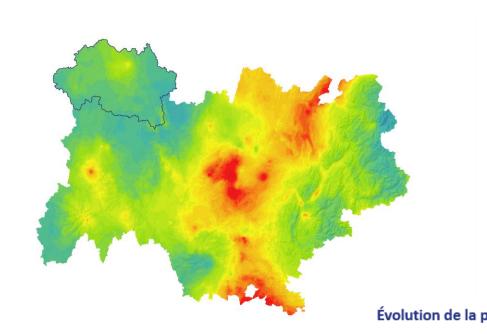


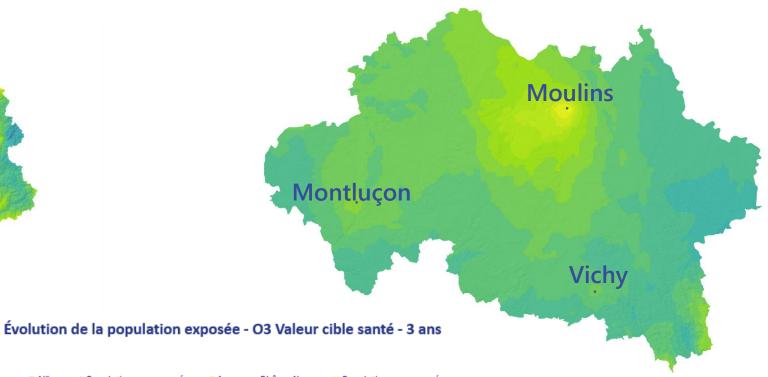


Nombre de jours avec une moyenne sur 8h > 120 µg.m⁻³



Valeur cible pour la protection de la santé humaine

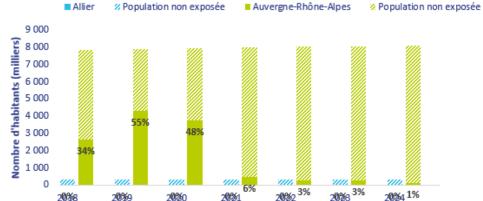




Valeur cible santé

RÉGION 96 100 habitants (1% pop)

ALLIER Aucun habitant





OZONEValeur cible pour la végétation

AOT40* en µg.m⁻³.h (exposition cumulée en journée de mai à juillet, moyenne sur 5 ans)

18000

36000

O3 Végétation

Valeur cible pour la protection de la végétation

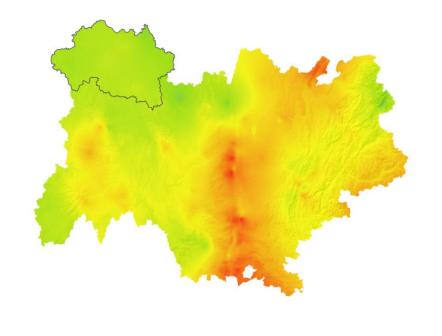
5400 7200 9000 10800 16200

*Accumulated Ozone over Threshold

L'ozone présente également des effets sur la végétation notamment sur les productions agricoles et le développement des végétaux dans les milieux naturels.

Selon l'étude Apollo de l'ADEME, les estimations des pertes économiques dues aux effets de l'ozone, agrégées pour la

France métropolitaine, demeurent en effet importantes : en 2010, jusqu'à 1 milliard € pour le blé tendre, plus d'1 milliard € pour les prairies et plus de 200 millions € pour les pommes de terre.





7 380 km²

Surface du département

7 127 km²

Surface de la zone écosystème dans le département

0 km²

Surface de la zone écosystème en dépassement dans le département 97%

Part de la zone écosystème dans le département

0%



Part de la zone écosystème en dépassement dans le département

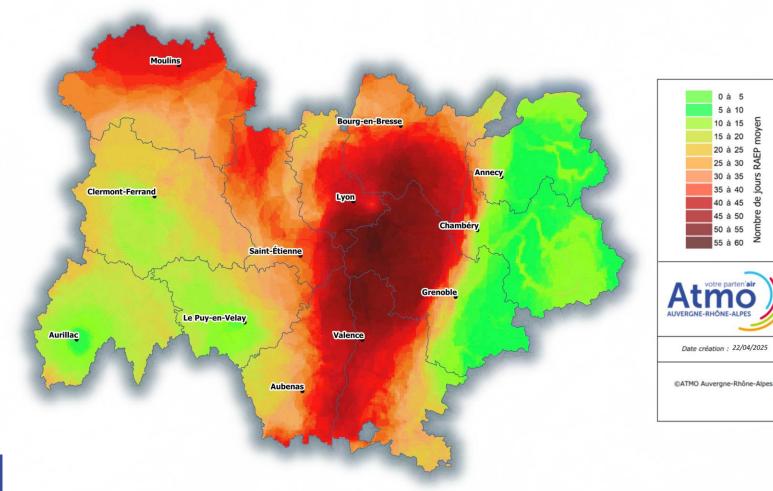
Une zone qualifiée d'écosystème correspond à la partie du territoire hors zone urbaine. Cela permet de caractériser les zones avec de la végétation (espaces naturels, cultures, etc.) pouvant être affectées par de la pollution à l'ozone.

Evaluation de l'exposition de la population à l'ambroisie à l'échelle régionale

L'année 2024 marque une légère régression de l'ambroisie sur la région.

Les zones impactées par un RAEP « moyen » plus de 40 jours par an (ensemble de la période de pollinisation de l'ambroisie) se situent sur l'axe central de la région et le nord de l'Auvergne. Les zones de front (Avant-pays savoyard, Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Cantal) sont touchées entre 10 et 20 jours par an. Sur le reste de la région, seules les zones d'altitude sont totalement épargnées.

En 2024, 70 % de la population est exposée plus de 20 jours par an à un RAEP moyen ou supérieur (79% en 2023)



Travaux réalisés grâce aux financements de :





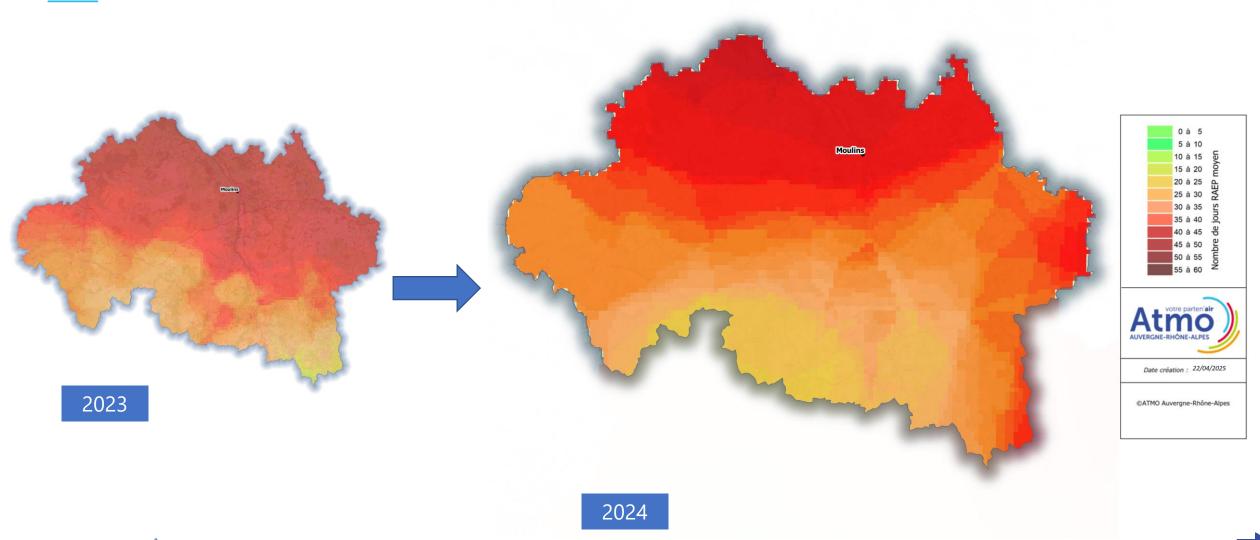




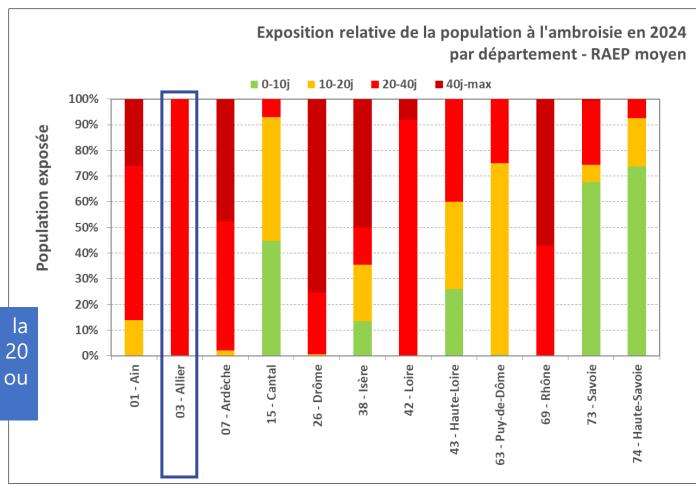


Résultats dans l'Allier

L'Allier fait partie des départements les plus touchés par l'ambroisie. Partout, la durée d'exposition à un RAEP moyen est supérieure à 20 jours.



Résultats dans l'Allier



En 2024, la totalité de la population est exposée plus de 20 jours à un RAEP moyen ou supérieur.



DIOXYDE D'AZOTE



Situation sanitaire





Valeur recommandée OMS

RÉGION 3 593 800 habitants (44% pop)

ALLIER 12 100 habitants (4% pop)

- Montluçon Co 3 900 habitants (7% pop)
- Moulins Co 600 habitants (1% pop)
- Vichy Co 6 800 habitants (8% pop)



PARTICULES FINES (PM2,5)

Situation sanitaire





PM2,5

Valeur recommandée OMS

RÉGION 7 480 800 habitants (92% pop)

ALLIER 326 000 habitants (97% pop)

- CA Montluçon Co 57 300 habitants (96% pop)
- CA Moulins Co 62 600 habitants (100% pop)
- CA Vichy Co 79 600 habitants (95% pop)



PARTICULES PM10

Situation sanitaire



PM₁₀

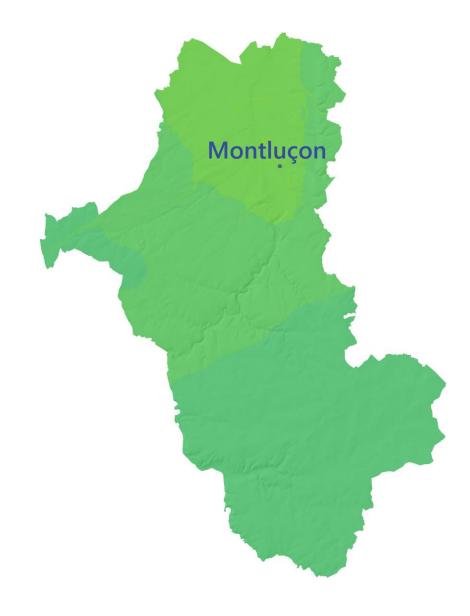
Valeur recommandée OMS

RÉGION 511 200 habitants (6 % pop)

ALLIER 100 (<1% pop)

- CA Montluçon Co 600 habitants (<1%)
- CA Moulins Co 0 habitants (0%)
- CA Vichy Co







PM10

OZONEValeur cible pour la santé

O3 Santé

Nombre de jours avec une moyenne sur 8h > 120 μ g.m⁻³ (moyenne sur 3 ans)

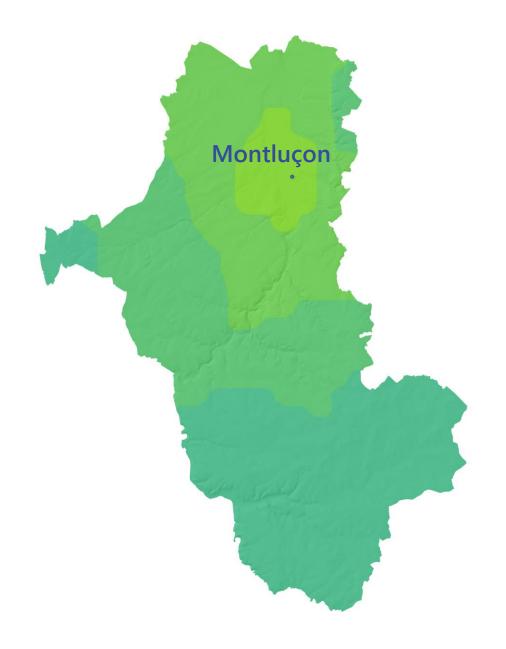


Valeur cible pour la protection de la santé humaine

O₃
Valeur cible santé

RÉGION 96 100 habitants (1% pop)

ALLIER Aucun habitant





DIOXYDE D'AZOTE

NO₂

Situation sanitaire



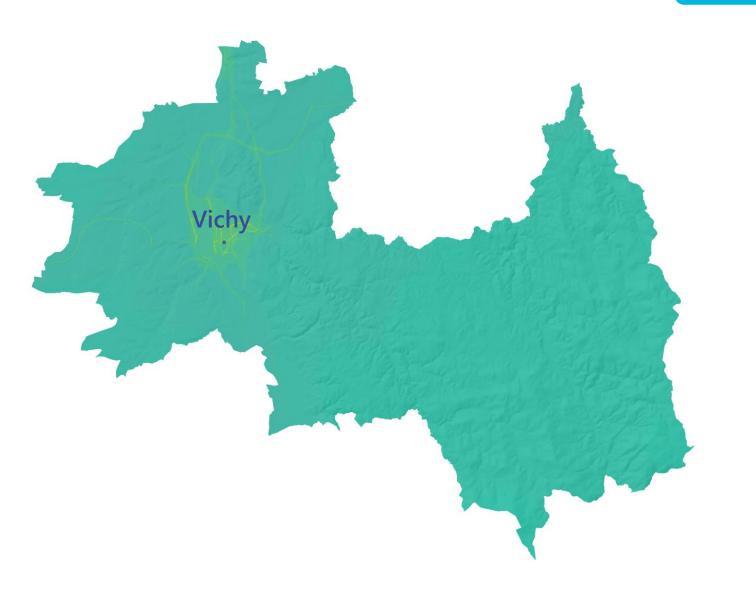


Valeur recommandée OMS

RÉGION 3 593 800 habitants (44% pop)

ALLIER 12 100 habitants (4% pop)

- Montluçon Co 3 900 habitants (7% pop)
- Moulins Co 600 habitants (1% pop)
- Vichy Co 6 800 habitants (8% pop)



PARTICULES FINES (PM2,5)



Situation sanitaire



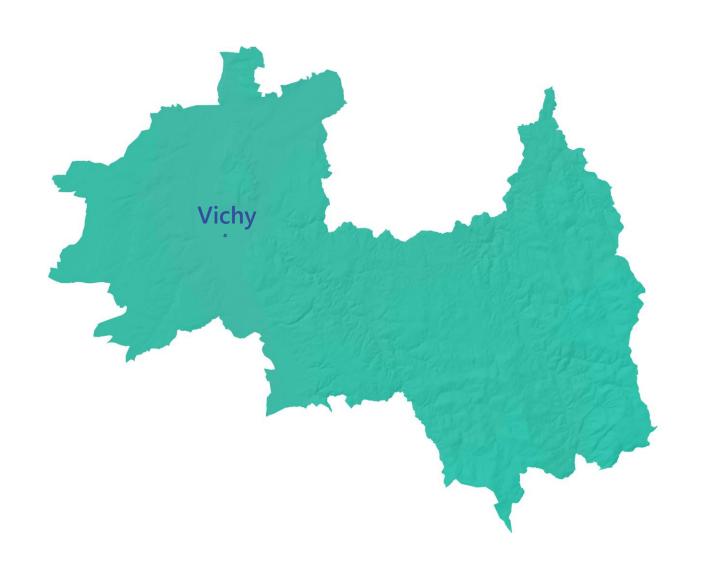
PM2,5

Valeur recommandée OMS

RÉGION 7 480 800 habitants (92% pop)

ALLIER 326 000 habitants (97% pop)

- CA Montluçon Co 57 300 habitants (96% pop)
 - 7 300 habitants (96% pop) 62 600 habitants (100% pop)
- CA Vichy Co 79 600 habitants (95% pop)



• CA Moulins Co

PARTICULES PM10

Situation sanitaire





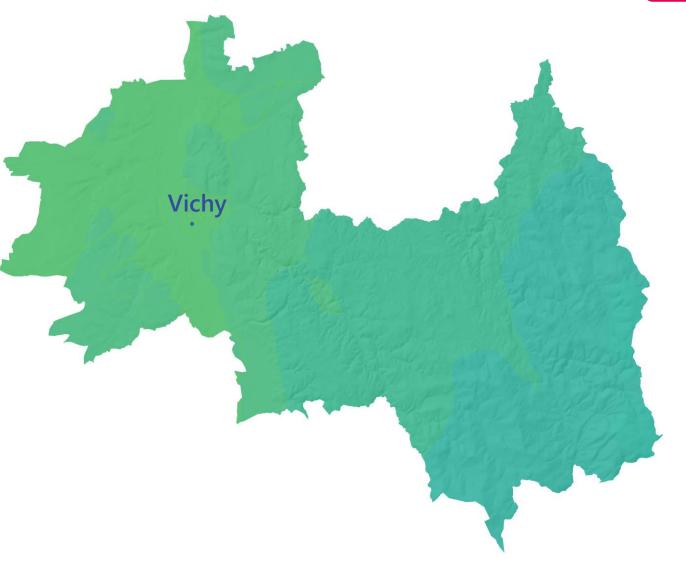
PM₁₀

Valeur recommandée OMS

RÉGION 511 200 habitants (6 % pop)

ALLIER 100 (<1% pop)

- CA Montluçon Co 600 habitants (<1%)
- CA Moulins Co 0 habitants (0%)
- CA Vichy Co 0 habitants (0%)



OZONEValeur cible pour la santé

O3 Santé

Nombre de jours avec une moyenne sur $8h > 120 \ \mu g.m^{-3}$ (moyenne sur $3 \ ans$)

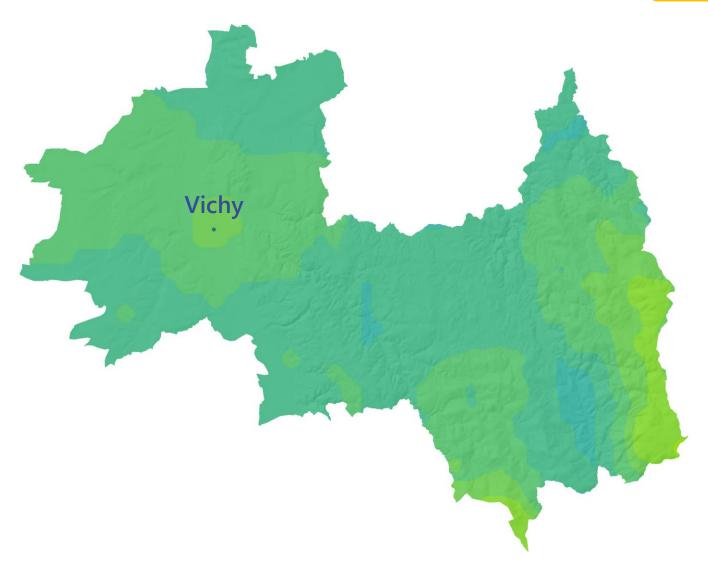


Valeur cible pour la protection de la santé humaine

O₃
Valeur cible santé

RÉGION 96 100 habitants (1% pop)

ALLIER Aucun habitant





DIOXYDE D'AZOTE

NO₂

Situation sanitaire



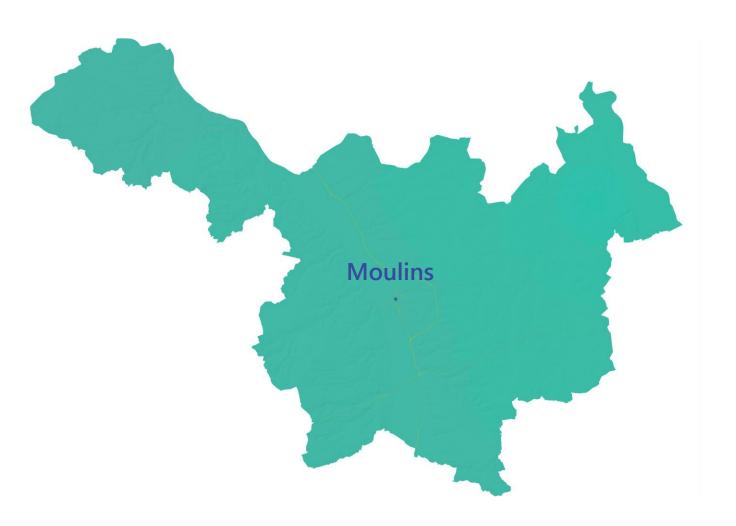


Valeur recommandée OMS

RÉGION 3 593 800 habitants (44% pop)

ALLIER 12 100 habitants (4% pop)

- Montluçon Co 3 900 habitants (7% pop)
 - Moulins Co 7% pop) 600 habitants (1% pop)
- Vichy Co 6 800 habitants (8% pop)



PARTICULES FINES (PM2,5)



Situation sanitaire



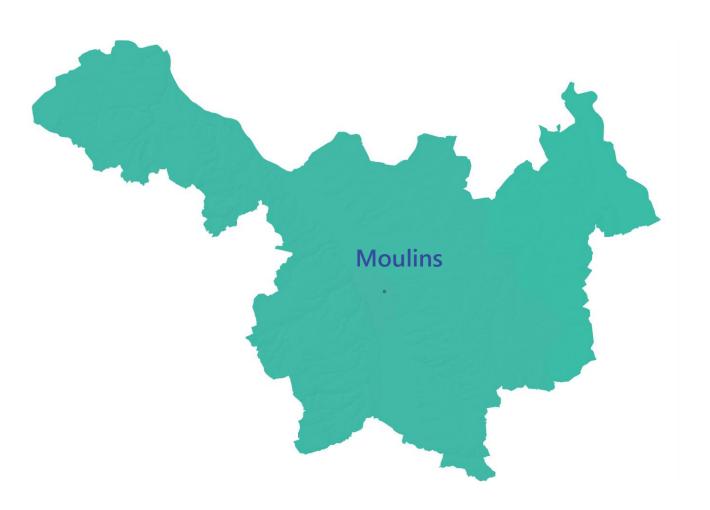
PM2,5

Valeur recommandée OMS

RÉGION 7 480 800 habitants (92% pop)

ALLIER 326 000 habitants (97% pop)

- CA Montluçon Co 57 300 habitants (96% pop)
- CA Moulins Co
 62 600 habitants (100% pop)
- CA Vichy Co 79 600 habitants (95% pop)



PARTICULES PM10



Situation sanitaire



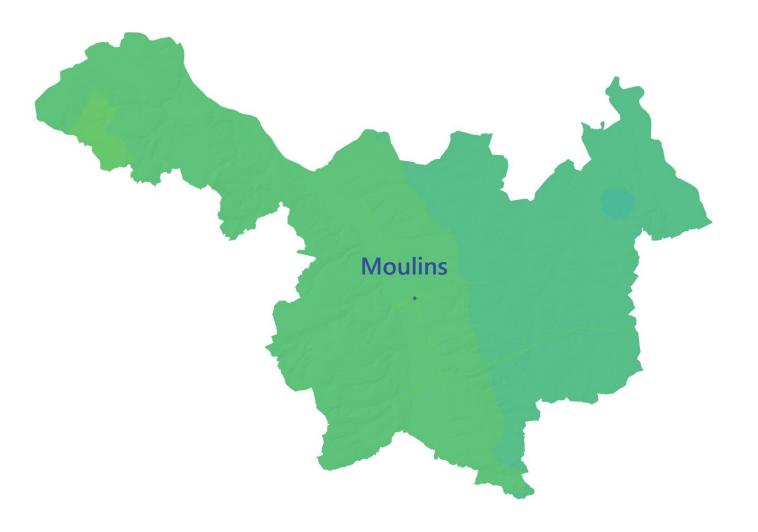
PM₁₀

Valeur recommandée OMS

RÉGION 511 200 habitants (6 % pop)

ALLIER 100 (<1% pop)

- CA Montluçon Co 600 habitants (0%)
- CA Moulins Co 0 habitants (0%)
- CA Vichy Co 0 habitants (0%)



OZONEValeur cible pour la santé



Nombre de jours avec une moyenne sur 8h > 120 $\mu g.m^{-3}$ (moyenne sur 3 ans)

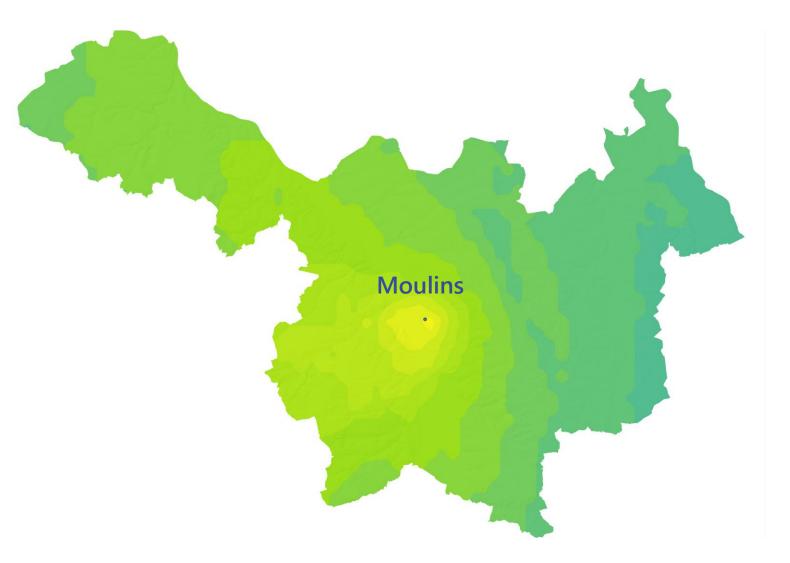


Valeur cible pour la protection de la santé humaine

O₃
Valeur cible santé

RÉGION 96 100 habitants (1% pop)

ALLIER Aucun habitant





CE QU'IL FAUT RETENIR

Concentrations moyennes:

- Poursuite de la tendance à l'amélioration globale de la qualité de l'air enregistrée ces 15 dernières années, liée à la baisse régulière des émissions d'année en année.
- Aucun dépassement des valeurs limites réglementaires sur le département.
- Au niveau des nouvelles valeurs recommandées par l'OMS, la quasi-totalité des habitants (97%) est exposée à un risque sanitaire pour les PM2.5, et 4% pour le NO₂.
- En 2024, ni la population ni la végétation ne sont exposées à des concentrations d'**ozone** dépassant les valeur cibles en vigueur.

Activation du dispositif de vigilance :

- En 2024, **2 jours de vigilances pollution ont été enregistrés** dans l'Allier, attribuables aux particules fines.
- La période 2019-2024 se distingue par une absence de vigilance à l'ozone, les jours de vigilance étant uniquement associés aux particules fines.

Pollens:

• Le département de l'Allier est particulièrement touché par l'ambroisie. En 2024, la durée d'exposition à un RAEP moyen est supérieure à 20 jours dans tout le département.



Merci de votre attention!

www.atmo-auvergnerhonealpes.fr



Service gratuit disponible sur les magasins d'applications et sur www.airtogo.fr